



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 novembre 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

**Secrétaire de séance** : Madame Camille LE DELLIOU

-----

**N° 31 Intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps périscolaire : signature d'une convention**

**Rapporteur** : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, l'Etat prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps, qu'il emploie.

Cela se traduit par une intervention des personnels Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) recrutés et rémunérés par l'Etat, dans les locaux municipaux et sur un temps placé sous la responsabilité du maire de la commune.

Dans le cadre de cette mission, la signature d'une convention avec les services de l'Etat, sans incidence financière pour la collectivité, est nécessaire.

**Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée au titre de l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré avec l'Inspecteur d'Académie des Pyrénées-Atlantiques.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU